

COMPRENDRE

INSTALLATION En 2022, le Point Accueil Installation de l'Adasea de la Marne a vu le nombre de porteurs de projet d'installation progresser de 16 % comparé à 2021. Le nombre de Plan de Professionnalisation Personnalisé a également augmenté.

Des projets d'installation en hausse en 2022

2 13 porteurs de projet d'installation en agriculture ou viticulture ont poussé la porte du Point Accueil Installation (PAI) de l'Adasea de la Marne en 2022, soit 16 % de plus qu'en 2021. Le PAI assure une mission de service public par convention avec la DDT⁽¹⁾ et la DRAAF⁽²⁾ qui financent ce dispositif. 58 % des porteurs de projets reçus avaient pour objectif une demande d'aides à l'installation. Pour les autres, la démarche est avant tout de s'informer sur le parcours à l'installation sans pour autant savoir s'ils entreront dans le dispositif d'accompagnement à l'installation aidée.

Recul du niveau de formation

En 2022, 23 % des porteurs de projet ne sont pas d'origine agricole ou viticole, un profil en régression pour la 3^{ème} année consécutive (29 % en 2020 et 27 % en 2021). La moyenne d'âge est stable (30 ans). 46 % n'avaient pas la capacité professionnelle agricole, c'est-à-dire un diplôme agricole de niveau bac minimum, une donnée en forte hausse après plusieurs années de régression : 44 % en 2019, 43 % en 2020 et 39 % en 2021. Si leur projet d'installation se concrétise, leur parcours comprendra l'acquisition du BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole) et un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) renforcé (voir encadré). Pour les 54 % restant, les niveaux BTSA (21 %) et Bac Pro (14 %) prédominent. Quant à leur statut au moment du rendez-vous au PAI, 39 % sont salariés agricoles, 23 % salariés non agricoles, 16 % encore étudiants, 9 % demandeurs d'emploi.



En 2022, 58% des porteurs de projets reçus par le Point Accueil Installation de l'Adasea de la Marne avaient pour objectif une demande d'aides à l'installation.

CEPPP : une activité en hausse

Le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) est obligatoire pour bénéficier des aides à l'installation nationales et régionales. Il est également accessible (et recommandé) pour les installations non aidées. Il permet d'établir un plan de formations obligatoires ou facultatives, à réaliser avant ou après l'installation, en fonction de l'expérience, des compétences et du projet du futur installé.

L'Adasea de la Marne est labellisée CEPPP (Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé). En 2022, 83 porteurs de projet ont été reçus pour établir un PPP, soit dix de plus qu'en 2021 et 27 de plus qu'en 2020 : 27 % de femmes (contre 18 % en 2021), 89 % d'origine agricole ou viticole (93 % en 2021), avec un âge moyen de 29 ans (contre 27 ans).

Se former avant de s'installer

Les domaines de formation les plus préconisés sont la lecture et la compréhension des comptes (37 % des formations préconisées en 2022 contre seulement 19 % en 2021), la fiscalité et le type de société pour faire le bon choix selon sa situation (20 % contre 28 %), la réflexion stratégique (avec un volet sur la Pac) et les outils de pilotage de l'entreprise (16 % en 2022 contre 19 % en 2021) et le certiphyto (10 % contre 2 %). Les porteurs de projet n'ayant pas la capacité professionnelle agricole se voient établir un PPP renforcé avec systématiquement les trois formations les plus préconisées citées ci-dessus.

Ces formations, essentielles pour la réussite du projet d'installation et la conduite de l'exploitation, sont majoritairement préconisées avant l'installation. Certaines comme la lecture et la compréhension des comptes auraient plus d'intérêt à être réalisées post-installation afin de permettre aux porteurs de projet de travailler sur les comptes de leur entreprise. Cependant, dans le dispositif actuel, il n'est pas envisageable de préconiser des formations obligatoires post-installation.

Plus de projets viticoles

En 2022, plus de la moitié des porteurs de projet souhaitent s'installer à titre principal, soit 58 % (54 % en 2021). 44 % envisageaient une installation sur une exploitation à dominante grandes cultures et 37 % en viticulture pure (contre 26 % en 2021). L'agriculture ou la viticulture biologique concerne 13 % des porteurs de projet ; ceux-ci sont en majorité d'origine agricole (57 %). La moitié (49 %) des projets d'installation est basée sur une reprise d'exploitation agricole, 26 % sur une création d'exploitation et 18 % sur une association. Pour certains, le type d'installation n'est pas encore défini au moment du rendez-vous PAI.

Circuit-court et agro-écologie

36 % des porteurs de projets souhaitent mettre en place un atelier de transformation (42 % en 2021). Pour ceux qui ont une idée précise du mode de commercialisation de la production, la vente en circuit-court (exclusif ou en complément) est envisagée dans 36 % des projets viticoles et 43 % des projets agricoles (24 % en circuit-court exclusif et 19 % en complément). Enfin, 49 % des projets d'installation (contre 38 % en 2021) comportent au moins une pratique agroécologique hors agri-

Des porteurs de projet satisfaits du PAI

Pour toujours mieux accompagner les futurs installés, une enquête de satisfaction est envoyée aux porteurs de projets après leur premier rendez-vous au Point Accueil Installation (PAI). En 2022, parmi les points positifs qui en ressortent, citons la prise de rendez-vous relativement rapide, la qualité du PAI tant au niveau de l'accueil (pour 92 % des enquêtés) que de l'information donnée (81 %), du conseil, de la mise en relation du futur installé avec les partenaires correspondants à son projet et de la documentation remise (100 %).

culture bio (certification HVE, plantation de haie, agriculture de conservation, enherbement des vignes...), beaucoup plus en viticulture (65 % des projets) que dans les autres productions (39 % des projets agricoles).

⁽¹⁾ Direction départementale des territoires

⁽²⁾ Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Vous avez un projet d'installation ?

N'hésitez pas à prendre rendez-vous au Point Accueil Installation de l'Adasea de la Marne (03 26 04 74 09 ou marne.pai@gmail.com). Retrouvez-nous également sur notre page Facebook.

Caroline Ledeuil
Conseillère Point Accueil Installation - Adasea de la Marne